

Communiqué de presse de la mouvance Marc Ravalomanana

Tananews du 15/10/2009

Suite à la mission d'évaluation du 06 Octobre 2009 du Groupe International de Contact à Madagascar, la Mouvance **Marc Ravalomanana** tient à préciser les points suivants :

* 1. A l'issue des négociations de Maputo II, aucun consensus n'a été trouvé sur l'attribution des postes de Président, de Vice Président et de Premier Ministre de la Transition. Le Communiqué final de l'Equipe conjointe de médiation du 28 août 2009 a bien précisé « *qu'il a été impossible de trouver (ce) consensus...* » et de ce fait, aucune signature n'a été effectuée par les Chefs de file des quatre mouvances.

* 2. En effet, la Mouvance **Marc Ravalomanana** dans sa déclaration du 26 août 2009 à Maputo a confirmé sa non acceptation de l'attribution de la Présidence de la Transition à un auteur de changement anticonstitutionnel. Elle ne veut être ni complice ni responsable pour une légitimation quelconque d'un coup d'état.

* 3. Dans son message du 06 Octobre 2009 au Carlton, le Président **Marc Ravalomanana** a réitéré que sa mouvance n'acceptera pas la désignation de M. **Andry Rajoelina** comme Président de la Transition.

* 4. La mouvance **Marc Ravalomanana** rappelle que lors des négociations de Maputo II :

o * la mouvance **Zafy Albert** a proposé la Présidence de la transition à M. **Andry Rajoelina** si la Vice Présidence lui revient.

o * la mouvance **Ratsiraka** de son côté a fait part qu'il est prêt à avaler une grenouille vivante en acceptant M. **Andry Rajoelina** comme Président de la Transition si toutes les parties et la Communauté internationale acceptent qu'une telle désignation constitue la seule et unique voie de sortie de crise et ceci à condition que la Primature en la personne de Madame **Ramisandrazana** lui échoit.

o * La Mouvance **Andry Rajoelina** a campé sur sa position en gardant le tandem **Andry Rajoelina – Monja Roindefo**.

o * La mouvance **Marc Ravalomanana** a fait valoir le fait que le Président **Marc Ravalomanana**, étant un Président élu démocratiquement n'ayant pas terminé son mandat, la Présidence de la Transition devrait lui revenir de droit. Mais par respect de l'article premier de la Charte de transition, sur le principe de neutralité, elle était prête à négocier avec les Mouvances **Zafy Albert** et **Ratsiraka** quant à la présidence de la transition. Par ailleurs, elle a mentionné l'intransigeance de la mouvance **Andry Rajoelina** sur le maintien du tandem **Andry Rajoelina – Monja Roindefo**.

* 5. De tout ce qui précède, aucun acquis ni consensus n'ont été formulés à l'issue de Maputo II. Malheureusement, le GIC a pris comme base de départ lors des discussions au Carlton, l'existence d'un soit disant consensus entre les quatre mouvances en considérant que la Présidence semblait acquise par **Andry Rajoelina**. Les discussions ont été principalement axées sur la nomination d'un Premier Ministre de consensus à travers la prise de parole des Représentants de la Communauté internationale.

* 6. La mouvance **Ravalomanana** a solennellement formulé son objection forte, profonde et expresse sur la désignation de M. **Andry Rajoelina** en tant que Président de la Transition. Le Président de l'Union Africaine, **Jean Ping** a répondu qu'il ne retient pas cette objection laquelle selon lui aurait due être soulevée à Maputo II. Cela a pourtant déjà été fait.

* 7. Après avoir entendu la position de la mouvance **Marc Ravalomanana**, le GIC s'est réuni à huis clos et a sorti un communiqué sans tenir compte de sa forte objection qui vaut opposition ferme à la présidence de la transition par M. **Andry Rajoelina**.

* 8. Comme les précédentes évaluations du GIC à Addis Abeba, celle de Carlton n'aurait dû sortir qu'une esquisse de proposition qui ne saurait être définitive qu'après approbation et signatures des quatre Chefs de file.

* 9. A l'issue de la rencontre de Carlton, la désignation d'**Andry Rajoelina** à la présidence de la transition n'est pas acquise. Par conséquent, il reste l'autorité de fait et la récente nomination du Premier Ministre par M. **Andry Rajoelina** constitue une violation de l'esprit de Maputo.

* 10. Par ailleurs, afin d'assurer le bon déroulement et la réussite des prochaines négociations, la mouvance **Marc Ravalomanana** exige l'application stricte des Accords et Chartes de Maputo, notamment la libération immédiate et sans conditions des détenus politiques suite aux événements de 2009.

Au terme du présent communiqué, la mouvance **Marc Ravalomanana** réitère sa disposition à trouver une solution consensuelle et inclusive pour sortir Madagascar de l'actuelle crise. Mais surtout, notre but est d'éduquer les citoyens à faire respecter leurs droits et amener les politiciens à ne plus jamais tenter d'arriver au pouvoir autrement que par les élections.

Fait à Antananarivo, le 13 Octobre 2009

Source : <http://www.tananews.com/2009/10/mouvance-marc-ravalomanana-communique-de-presse/#more-1226>